

Stop à la bien-pensance dans la Constitution !

https://email.boulevard-voltaire.fr/index.php?option=com_acym&ctrl=archive&task=view&id=969&userid=273796-stOoCFWqdT64RX&tmpl=raw

Madame, Monsieur,

Alerte !

Les manipulations de la Constitution se multiplient, pour restreindre la liberté d'opinion dans notre pays.

Cette technique, consistant à graver dans le marbre de notre Constitution les opinions momentanément dominantes, **est en train de devenir l'outil ultime des tenants de la bien-pensance pour imposer définitivement leurs idées aux autres.**

Stop à la bien-pensance dans la Constitution !

Je signe la pétition

Comme chacun sait, la peine de mort est abolie en France depuis 1981. Mais savez-vous que depuis, en 2007, l'interdiction de la peine de mort a été inscrite dans la Constitution ?

De quoi rendre impossible, alors que 55 % des Français y sont favorables (sondage Ipsos de 2020), tout débat qui risquerait de conduire à un revirement sur le sujet.

Faire taire définitivement toute opinion dissonante, toute pensée contraire à la doxa bien-pensante, voilà le but des manipulations de notre Constitution. Et c'est également ce qui est en train de se passer avec l'avortement.

Depuis la loi Veil de 1975, l'avortement est un droit en France. **Mais le droit de débattre des moyens pour que moins de femmes soient amenées à y recourir est lui, en train de disparaître.**

Oser simplement dire qu'il y a beaucoup d'avortement aujourd'hui en France – 217.000 en 2019 - c'est déjà se voir taxer "d'intégrisme" et risquer la mise au ban médiatique.

En 2016, les tenants de la pensée unique avaient carrément essayé de créer un "délit d'entrave numérique à l'IVG" pour faire fermer les sites d'information qui encouragent les femmes à mener leur grossesse à terme ! Loi tellement attentatoire à la liberté d'expression qu'elle avait été retoquée par le Conseil constitutionnel.

Alors aujourd'hui, sautant sur l'occasion de l'actualité américaine sur le sujet, où certaines féministes voient "*des menaces sur les droits sexuels et reproductifs des femmes*", ils demandent purement et simplement l'inscription du droit à l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution.

En danger, le droit à l'avortement en France ? Il recueille 75 % d'opinions favorables.

Non, il s'agit en réalité **d'interdire purement et simplement tout débat** sur son opportunité.

Au fil des modifications de la Constitution, ils bâillonnent définitivement ceux qui ne pensent pas comme eux.

Vous l'avez compris, s'il est urgent de faire barrage à ces tentatives répétées de changement de la Constitution, ce n'est pas pour défendre aujourd'hui telle ou telle opinion sur tel ou tel sujet.

C'est pour défendre une liberté fondamentale : votre liberté d'opinion et d'expression sur tous les sujets, y compris ceux que les tenants de la pensée unique voudraient éradiquer à tout jamais, en modifiant la Constitution.

Stop à la bien-pensance dans la Constitution !

Je signe la pétition

Et, à voir le rythme effréné auquel ils déposent des propositions de révision constitutionnelle, il faut s'attendre aux pires dérives.

Comme pour la "parité", qu'ils imposent à marche forcée. La jurisprudence du Conseil constitutionnel affirmait qu'"*on ne saurait faire prévaloir la considération du sexe sur celle des capacités et de l'utilité commune*". Principe de bon sens, s'il en est.

Le dogme féministe en est venu à bout : en 2008, la Constitution a été modifiée pour y introduire la parité dans tous les domaines, dès son article 1er.

De son côté, toujours paraît-il pour lutter contre "l'exclusion des femmes", le

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes exige carrément...
que la Constitution soit intégralement réécrite en langage dit inclusif.

Et au passage, ils veulent changer notre devise "Liberté, Égalité, Fraternité" en
"Liberté, Égalité, Adelphité" !

Car, sachez-le, "*l'adelphité dénonce l'oppression de genre d'hier et d'aujourd'hui*". Tout un programme...

Quant à l'écologie, une loi est en cours d'adoption pour imposer la "lutte contre le dérèglement climatique" dans la Constitution. On n'ose pas imaginer le nombre de pratiques qui seront alors interdites ou de mesures rendues obligatoires au nom de cet ajout constitutionnel !

Les uns après les autres, les dogmes de la bien-pensance sont inscrits, gravés dans notre Constitution.

Et à chaque nouvelle instrumentalisation de ce texte par les partisans de la bien-pensance, c'est un nouveau pan de la liberté d'expression qui disparaît.

Tout y passe. Tout y passera, jusqu'à l'euthanasie ou au devoir d'accueil comme fondement d'une immigration illimitée...

Et la liberté d'opinion se réduira comme peau de chagrin, sauf si nous arrivons tous ensemble à créer un gigantesque mouvement d'opinion... pour défendre la liberté d'opinion !

Empêchez ces tyrans anti-liberté d'opinion de vous bâillonner définitivement !

Signez, et faites signer en transférant ce message à vos amis, la pétition "Stop à la bien-pensance dans la Constitution !"

Merci infiniment.

Librement,

L'équipe de *Boulevard Voltaire*

Je signe la pétition